



Le 02/12/2021

Objet : Avis sur le projet de parc photovoltaïque au Cros (Hérault) porté par Solarzac

La LPO a pour objet sur le territoire national et en tous lieux, d'agir dans les domaines de la recherche, de la connaissance, de la protection, de la conservation, de la défense, de la valorisation et de la reconquête de la nature et de la biodiversité.

Ce positionnement s'inscrit dans le cadre de l'action générale de la LPO aux niveaux international (BirdLife International), national (LPO France) et local (associations locales LPO).

Qu'il s'agisse des moyens de réduction des consommations, de production et des infrastructures associées, la LPO s'intéresse aux impacts passés, présents et futurs sur la biodiversité de la politique énergétique française.

La LPO considère, comme le GIEC et l'IPBES, que les crises climatiques et de perte de la biodiversité sont étroitement liées et se renforcent mutuellement ; aucune des deux ne pourra être résolue avec succès si les deux ne sont pas abordées ensemble.

L'énergie, par ses modes de production, de transport et ses usages, est un secteur qui génère des impacts négatifs significatifs sur la biodiversité en France et dans le monde, notamment les énergies fossiles à l'origine de pollutions de l'air, de l'eau et des sols lors de leur extraction, leur transport et leur consommation.

La prédominance du nucléaire dans la production d'électricité est facteur de risques technologiques importants et de fortes externalités environnementales négatives.

L'évolution des modes de production et de consommation d'énergie est indispensable pour la conservation de la nature. La LPO entend accompagner les territoires dans une transition énergétique mettant en avant la sobriété et respectueuse de la biodiversité.

La LPO estime que les énergies fossiles et fissiles résiduelles doivent, à terme, être remplacées par des énergies renouvelables (EnR) largement décentralisées, faiblement émettrices de gaz à effet de serre ayant une emprise au sol limitée et présentant des risques technologiques maîtrisés ; le développement de chaque projet devant se faire dans le respect d'une séquence ERC (Eviter, Réduire, Compenser) exemplaire visant une non perte nette, voire un gain, de biodiversité, conformément au droit de l'environnement.

La planification du développement des EnR doit prendre en compte les besoins, les usages, les ressources et les enjeux de biodiversité : la préservation des territoires les plus sensibles est souvent la seule solution pour éviter des impacts irrémédiables sur des habitats ou des espèces parfois fragiles.

En ce qui concerne l'énergie solaire, la LPO est ainsi favorable à un développement massif sur les espaces artificialisés (immeubles collectifs, maisons particulières, toitures de centres commerciaux, bâtiments agricoles existants, parkings...) et défavorable au développement de centrales solaires dans les espaces naturels (y compris plans d'eau) et en substitution d'espaces agricoles ou forestiers.

Seuls des projets agri-voltaïques de taille raisonnable privilégiant la production agricole et démontrant une réelle plus-value à la transition agro-écologique sont envisageables.

LPO Occitanie - Délégation Territoriale Hérault

15 rue du Faucon crécerellette

34 560 Villeveyrac

Tèl : 0467787624 • Mèl : herault@lpo.fr • Sites : <https://herault.lpo.fr/> • <https://occitanie.lpo.fr/>

SIREN : 482 583 208



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
OCCITANIE

Le nouveau projet de Solarzac sur la commune du Cros (Hérault) prévoit l'implantation d'un parc photovoltaïque sur 200 hectares en plein cœur de biodiversité : un espace agro-pastoral à la biodiversité remarquable, classé site Natura 2000.

Au regard du positionnement de la LPO sur le développement des EnR, positionnement détaillé ci-dessus, considérant la nature du projet, l'emprise foncière et la typologie des parcelles concernées, la LPO Occitanie Délégation Territoriale Hérault émet un **avis défavorable** sur ce projet et demande à son opérateur de ne pas poursuivre ledit projet.

La LPO Occitanie Délégation Territoriale Hérault souligne de plus qu'il serait particulièrement contradictoire de « sacrifier » ces parcelles agro-pastorales de milieux ouverts particulièrement propices à l'installation d'une biodiversité remarquable, au vu des investissements financiers européens, nationaux, régionaux et locaux, et de l'énergie humaine et associative locale, mis en œuvre afin de reconquérir, restaurer et maintenir ce type de milieux si caractéristiques du Larzac.

Julian LE VIOL
Président

LPO Occitanie - Délégation Territoriale Hérault

15 rue du Faucon crécerellette
34 560 Villeveyrac

Tèl : 0467787624 • Mèl : herault@lpo.fr • Sites : <https://herault.lpo.fr/> • <https://occitanie.lpo.fr/>

SIREN : 482 583 208